

Options du contrat **Prévoyance**

Tout CLP est couvert obligatoirement pour les risques liés :

- à la maladie
- à l'invalidité
- au décès

Cette prévoyance est composée :

- d'un socle de garanties commun à tous les assurés, lequel prévoit de compléter les revenus en cas d'arrêt de travail et de verser un capital en cas de décès
- d'une option à choisir parmi les quatre proposées en fonction de sa situation personnelle et de ses desiderata

Nul n'est à l'abri d'une maladie, d'un accident. Il est donc primordial de sélectionner l'option que vous jugez la plus adaptée à votre situation pour optimiser votre couverture et la protection de votre famille.

Le nouvel embauché a 1 mois à compter de sa date d'embauche pour exercer son choix. Par défaut, l'option D1 est retenue.

Vous pouvez modifier votre option avant le 1er novembre de chaque année (hors cas exceptionnels*), pour application au 1er janvier de l'année suivante.

Les 4 options :

Option A : meilleure couverture longue maladie et couverture partielle des 3 jours de franchise

Option B : meilleure couverture décès-PTIA et couverture partielle des 3 jours de franchise

Option C : meilleure couverture longue maladie et capital décès-PTIA majoré

Option D: meilleure couverture décès-PTIA

Afin de connaître votre option actuelle, rendez-vous dans « Self Service » - Mes données individuelles - Ma compl. santé et ma prévoyance.

Pour la modifier, rendez-vous sur notre site fo-lcl.fr - encadré « Prévoyance » colonne de droite pour accéder au bulletin d'adhésion/modification.

A tout moment, vous pouvez changer le(s) bénéficiaire(s) du capital décès en envoyant le bulletin de désignation également disponible sur notre site.

FO LCL vous conseille d'envoyer vos demandes en courrier recommandé avec accusé de réception.

Vous pourrez vérifier la prise en compte de la modification de votre option dans « Self Service » à compter de janvier 2019.

Pour + de renseignements : Mémo « La prévoyance » disponible sur fo-lclfr, encadré « Prévoyance » colonne de droite ou contactez un représentant *FO LCL*

* A la suite d'un heureux événement (naissance, adoption, mariage, PACS), ou d'un douloureux moment (décès, divorce, rupture PACS), si votre enfant n'est plus à charge, si vous changez d'unité vers ou hors Alsace Moselle ou Monaco, vous avez 3 mois pour envoyer votre modification d'option accompagnée des justificatifs.

Yuka: Mangez plus sain!

Cette application vous permet de savoir en quelques secondes si un produit alimentaire, selon sa composition, est excellent, bon, médiocre ou mauvais pour votre santé:

- comporte-t-il des additifs à éviter ou nocifs est-il trop gras, trop sucré ou trop calorique ?

- au contraire, l'aliment est-il peu salé, rempli de fibres, riche en protéines ?

Pour le savoir, faites comme plus de 4 millions d'adeptes en France : téléchargez gratuitement l'appli Yuka, scannez le code barre du produit choisi. Selon le résultat instantané, choisissez alors de mettre l'aliment dans votre panier ou de le reposer.

Simple et efficace, le succès de Yuka met la pression sur les producteurs qui doivent s'adapter à ces nouveaux comportements de consommateurs plus avertis.

La version I-phone de Yuka propose également d'analyser les cosmétiques. Dans l'attente d'une mise à jour pour les autres mobiles, nous vous proposons de télécharger **Quelcosmetic** de l'UFC Que choisir.

Vous n'avez donc plus aucune excuse pour ne pas acheter des produits bénéfiques pour votre santé. Ce n'est pas une question de prix mais une question de choix ... éclairé.

Périodes de solde des congés

Vos jours de **congés annuels 2018** CPN (N-1) peuvent être pris **jusqu'au samedi 5 janvier 2019**.

Par contre, les jours RTT doivent être soldés au 31 décembre 2018 (forfait jours : 31 mars 2019).

Les jours de CA et RTT restants pourront être épargnés sur le CET jusqu'au 31 janvier 2019 (forfait jours : 30 avril 2019) dans la limite des plafonds (voir mémo CET sur fo-lcl.fr).



Du **2 au 30 novembre**, vous avez la possibilité, de transférer jusqu'à 10 jours de **CET vers le PERCO** sauf si déjà effectué en juin. Et c'est défiscalisé et abondé.

Délégation Nationale FO LCL

B.C. 500 - 04

39 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF Tél.: 01 42 95 12 06 - Fax: 01 42 95 10 75